



Planche 5

Planche 9

Planche 11

**Légende :**

- Patrimoine du Secteur Sauvegardé :** (Ligne pointillée)
- Monuments historiques (MH - ISMH) :** (Carré noir)
  - Immeuble, partie d'immeuble, façade ou fragment, toiture, jardin, etc. - protégés par la législation sur les monuments historiques.
  - (Carré noir avec étoile) : Cour, cave, cheminée, vitrages cloche, ou cuisine, et abais, es, escalier, fontaine, fermoir, niche, portail, ou autre élément architectural, statue, fontaine, sculpture, vitrage antique.
  - (Carré noir avec croix) : Zone délimitée sur plan PLUV-SD et travaux IAT.
- Constructions existantes :** (Carrés hachurés)
  - (Hachures diagonales) : Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont la démolition, l'entretien, la modification ou l'ajout est interdits.
  - (Hachures croisées) : Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont la démolition, l'ajout, l'entretien ou le remplacement, ou la modification de leur destination est autorisée.
  - (Hachures horizontales) : Immeuble ou partie d'immeuble, pouvant être maintenu, modifié ou remplacé.
  - (Carré blanc) : Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification, pourvu qu'elle n'entraîne pas la création d'un logement public ou privé.
  - (Carré avec étoile) : Etablissement.
  - (Carré avec M) : Modification.
  - (Carré avec R) : Règles ou règles en vigueur en vue de la mise en valeur de l'édifice et de son site.
  - (Carré avec C) : Coordonnées : modification d'une composition architecturale.
  - (Carré avec D) : Débord de toit : modification d'un débard de toit à chevrons.
  - (Carré avec M) : Matériaux : suppression de matériaux parasites dénaturant la typologie de l'édifice.
- Constructions neuves :** (Carrés colorés)
  - (Carré orange) : Emprise de construction imposée.
  - (Carré rouge) : Superposition des dispositions : Démolition et emprise de construction imposées.
  - (Carré vert) : Alignements nouveaux imposés.
- Fond de plan :** (Carrés colorés)
  - (Carré blanc) : Aire.
  - (Carré gris) : Numéro d'adresse.
  - (Carré bleu) : Nom de voie.
  - (Carré vert) : Parcelle et numéro.
  - (Carré orange) : Surface hydrographique.
  - (Carré rouge) : Habillage linéaire divers.
  - (Carré gris) : Numéro de lot.
  - (Carré vert) : Allotissement (NIG).
  - (Carré gris) : Emprise de voie (R113).
- Espaces libres :** (Carrés colorés)
  - (Carré blanc) : Secteurs.
  - (Carré avec 1) : Vues et perspectives sur monument à préserver.
  - (Carré avec 2) : Vues et perspectives sur front bâti à préserver.
  - (Carré avec 3) : Vues et perspectives sur Rhône à préserver.
  - (Carré avec 4) : Vues et perspectives paysagères à préserver.
  - (Carré avec C) : Espace libre existant à dominante minérale à conserver.
  - (Carré avec J) : Cour.
  - (Carré avec M) : Espace libre existant à dominante minérale avec caractère à conserver.
  - (Carré avec P) : Espace libre à dominante minérale à aménager ou à créer.
  - (Carré avec V) : Espace libre existant à dominante végétale à conserver.
  - (Carré avec V) : Espace libre à dominante végétale à créer.
  - (Carré avec J) : Jardin.
  - (Carré avec S) : Superposition des dispositions : Démolition et espace libre à dominante végétale à créer.
  - (Carré avec C) : Composition végétale (plant, alignement, arbre isolé, à conserver et remplacer).
  - (Carré avec C) : Composition végétale (plant, alignement, arbre isolé, à créer).
  - (Carré avec F) : Patrimoine de l'eau.
  - (Carré avec F) : Patrimoine de l'eau à conserver et mettre en valeur.
  - (Carré avec F) : Patrimoine de l'eau à conserver et mettre en valeur (terrestre).
  - (Carré avec F) : Patrimoine de l'eau à créer et/ou remettre en valeur.
  - (Carré avec P) : Passages.
  - (Carré avec P) : Passages existants à conserver.
  - (Carré avec P) : Passages à créer.
  - (Carré avec P) : Composition végétale (plant, alignement, arbre isolé, à créer).
  - (Carré avec P) : Début et fin de traitement piéton.
  - (Carré avec P) : Voie à modifier.